

RÉGION

02/09/2021

LIÈGE – JUDICIAIRE

# Argent sale de l'Horeca liégeois : une enquête en cours

**La justice suspecte la mise en place d'un système de blanchiment**

Un dossier est actuellement à l'instruction, à Liège, dans le cadre d'un système de blanchiment destiné à l'argent sale de l'Horeca liégeois. Plusieurs personnes, dont le patron de « La Capitainerie » à Liège, sont visées par cette enquête. Elles bénéficient toutes de la présomption d'innocence et contestent les faits reprochés.



Dominique Van Avermaet venait de céder la gestion de la Villa du parc de la Boverie. © TVA

La justice liégeoise enquête, actuellement, sur un possible système mis en place afin de blanchir l'argent « sale » de plusieurs restaurateurs de Liège. Le dossier a été confié à un juge d'instruction qui a ordonné une série de

perquisitions aux domiciles privés mais aussi dans les restaurants de plusieurs des personnes suspectées.

Dans le cadre de ce dossier, Mohamed, dit « Le Gitan », connu de la justice pour braquage et infraction à la loi sur les produits stupéfiants, a été placé sous mandat d'arrêt pour blanchiment à Liège. La chambre du conseil avait prolongé son mandat d'arrêt mais Mohamed et son conseil, M e Delbouille, avaient interjeté appel de la décision. À la mi-août, la chambre des mises en accusation de Liège s'est réunie et a confirmé le mandat d'arrêt.

Un autre nom revient dans ce dossier, celui de Dominique Van Avermaet, le patron de « La Capitainerie » et de « La Villa » du parc de la Boverie, récemment condamné à trois ans de prison ferme en France pour blanchiment. Il avait été arrêté, en compagnie de Mohamed, à Paris, alors qu'il était en possession d'une importante somme d'argent laissée dans le vide-poches de sa voiture. Il avait expliqué qu'il revenait de Madrid où il avait gagné de l'argent lors d'un tournoi de poker.

Son avocat liégeois, M e Philippe Zevenne, avait obtenu la libération sous conditions de son client après le paiement d'une caution.

## Pour se faire vacciner

Le patron de « La Capitainerie » était assigné à résidence et sommé de ne pas quitter le territoire français. Dominique Van Avermaet s'était plié aux conditions avant d'être arrêté, il y a quelques semaines, à la gare de Paris alors qu'il s'apprêtait à rejoindre la Belgique. Les enquêteurs français avaient également des éléments matériels qui montraient que Dominique avait déjà commis des allers-retours entre la France et la Belgique.

Son avocat, M e Zevenne, tempère. « Mon client se rendait en Belgique pour recevoir sa première dose de vaccin », explique-t-il. « Il savait qu'il ne pouvait pas, mais en raison du pass sanitaire instauré en France, il y a des tas de trucs qu'il ne pouvait plus faire. Il a pris sa décision. Sa volonté n'était pas de s'échapper mais de se faire vacciner. D'ailleurs, on ne s'échappe pas de France pour trouver refuge en Belgique. Après son vaccin, il comptait rejoindre la France. »

Toujours est-il que Dominique Van Avermaet a été placé sous mandat d'arrêt en France et que la Belgique a demandé son extradition. Une extradition qui n'interviendra pas avant le procès en appel de sa condamnation de trois ans qui devrait se tenir à la mi-octobre. Les deux hommes sont clairement dans le collimateur de la justice liégeoise quant à la mise en place d'un éventuel système de blanchiment. Pour rappel, le blanchiment consiste à dissimuler la provenance d'argent issu d'une infraction pour le réinjecter dans des activités légales.

## Des proches entendus

L'enquête n'en est qu'à ses débuts et le conseil de Dominique Van Avermaet n'est pas encore officiellement concerné par le dossier liégeois. Et ce ne sera pas le cas avant l'extradition de son client, après le procès en appel.

Enfin, un troisième individu, proche de la famille Van Avermaet et également actif dans le secteur de l'Horeca, a également été auditionné par les enquêteurs liégeois mais il a tout simplement été relâché au terme de son audition sans être présenté au juge d'instruction.